

Communiqué n° 19 du 1<sup>er</sup> juillet 2020

## **ARBORICULTURE**

### **CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES**

Des contrôles en groupes ont été effectués cette semaine sur vingt-quatre parcelles situées entre Chartrat et Granges. Le pourcentage de fruits attaqués avec des larves vivantes est très faible et varie de 0 à 0.8 %. Seize parcelles ne présentent aucune perforation due au carpocapse. Nous vous conseillons de continuer à surveiller vos parcelles.

### **DROSOPHILA SUZUKII**

Les captures dans notre réseau de piégeage sont en légère augmentation (en moyenne, 6 individus par piège). Aucune ponte n'a été observée sur abricots (200 fruits contrôlés). En moyenne, 35 % des 250 cerises contrôlées présentaient des pontes de *D. suzukii*, mais les attaques sont très variables selon les lots (0 à 100 % de fruits attaqués).

Les mesures d'hygiène doivent être rigoureusement appliquées lors des récoltes des fruits à noyaux et des baies afin de réduire le risque d'infestation sur les variétés plus tardives. Les fruits surmaturés non récoltés ou tombés au sol doivent systématiquement être broyés au sol ou être éliminés dans un récipient hermétique exposé au soleil ou contenant de l'eau savonneuse. En cas de présence avérée de *D. suzukii*, réduire l'intervalle entre les cueillettes, limiter au strict minimum l'arrosage des parcelles et y maintenir le gazon très ras. Une fois cueillis, réfrigérer les fruits rapidement à 1°C pour éviter les éclosions des œufs. Les déchets de triage des commerces ne doivent en aucun cas être compostés ou déposés en plein air.

### **COCHENILLE FARINEUSE**

Nous arrivons à la fin de la première génération. Les captures de mâles dans les pièges sont en très forte diminution. Nos contrôles afin de détecter les éclosions et l'essaimage des larves de la deuxième génération se poursuivent. Pour rappel, l'efficacité des traitements est optimale sur les stades larvaires mobiles.

Des cochenilles ont été observées **hors de la zone de lutte obligatoire** ! Les hypothèses les plus probables de cette dissémination sont le transport de matériel de récolte contaminé ainsi que le mouvement de personnel et de véhicules agricoles depuis des parcelles contaminées. Il est recommandé d'effectuer des contrôles dans vos parcelles et de nous signaler celles nouvellement infestées.

Nous conseillons vivement aux producteurs dont les parcelles sont exemptes de cochenilles de s'assurer de la propreté du matériel de récolte, notamment les caisses et emballages, qu'ils reçoivent. Ce matériel peut être soit nettoyé au jet à haute pression à 70°C, soit entreposé durant 24 h minimum à -18°C. Si vous avez des parcelles avec cochenilles et d'autres sans, il faut faire attention au déplacement du personnel de récolte, le mieux étant de finir par les parcelles les plus contaminées.

Service cantonal de l'agriculture

